

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	6
de votants	8

OBJET
2025-18
Bail de chasse Association ACCA

Convocation établie le 04/12/2025
Transmise à la Préfecture le
16/12/2025

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Paulette CLEMENT ; Philippe PIERRAT ; Fabrice WIEGERT ; Arnaud MELINE

Etaient absents excusés :

Valérie LHUILLIER donne pouvoir à Dominique MATHEY ;
David RICHARD donne pouvoir à Olivier KUBLER

Absent non excusé : Gilles JONCHERAY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'Association de chasse ACCA locataire d'un droit de chasse depuis 1998 et le bail nécessite une actualisation.

Le nouveau Président est Laurent GUIDON, 189 rue Jules Verne.

Les droits de chasse 2025 doivent lui être adressés et un nouveau bail lui sera proposé pour 12 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De sursoir à la décision en attendant la présentation de statuts à jour de l'association.
Voir l'indexation du tarif non réévalué depuis des années.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 11 décembre 2025
Le Maire, Dominique MATHEY

